

Janvier 2006

Bulletin, no: 15

**Les crimes impunis de
l'agent orange**

**Le défoliant à base de dioxine largué
sur le Sud-Vietnam pendant la guerre
provoque encore malformations,
tumeurs, cancers.... Les victimes
réclament justice.**

**Par Matthieu Firmin
Ça m'intéresse
de juin 2005**

Trente ans après la fin du conflit vietnamien, les Etats-Unis sur le banc des accusés.

Les crimes impunis de l'agent orange

New York, 9 mars 2005. Le juge fédéral Jack Weinstein rejette la plainte pour crime de guerre déposé par l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange (Avao). Selon les conclusions du magistrat, il n'existe aucune base juridique permettant d'attaquer les firmes américaines qui ont fabriqué l'herbicide. Colère de Nguyen Trong Nhan, président de l'Avao, qui annonce aussitôt de nouvelles procédures judiciaires : « C'est une guerre qui sera longue et difficile, comme la guerre du Vietnam. Mais nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. »

Cela fait déjà plus de trente ans qu'ils attendent. Le 11 mai 1961, lors d'une réunion secrète du Conseil national de sécurité, le président Kennedy donne son feu vert pour tester des défoliants au Vietnam. Nom de code : opération Hadès (dieu des Enfers chez les Grecs). Objectif : détruire la forêt pour mettre à découvert les maquis communistes (Viêt-congs) et éradiquer les cultures qui les nourrissent. Arme secrète : un herbicide utilisé dans les plantations de coton et de tabac depuis 1930, l'agent orange. Ce produit (qui tire son nom des bandes oranges peintes sur les barils dans lesquels il était stocké) est un mélange rosâtre à base de dioxine. Cette dernière est un composant hautement toxique produit à faible dose lors des combustions (de cigarettes ou industrielles). On peut aussi la fabriquer chimiquement et en choisir la molécule. L'armée américaine a opté pour la plus nuisible : la 2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-para-dioxine (aujourd'hui appelé dioxine-Seveso, du nom de l'usine chimique ayant explosé en Italie en 1976).

En 1961, Kennedy autorise l'emploi massif du produit

Le Pentagone, constatant l'efficacité de l'agent orange en laboratoire, décide de l'utiliser à des fins militaires, mais à des doses de dioxine 20 à 40 % plus élevées que dans le civil. Les premiers épandages réalisés au Vietnam sont jugés concluants, et Kennedy donne son accord, fin 1961, pour l'emploi massif d'agent orange : Hadès devient l'opération Ranch Hand (ouvrier agricole). Plusieurs sociétés américaines (Dow Chemical, Monsanto, Ansul, Diamond Alkali...) signent un contrat de plusieurs millions de dollars avec le Pentagone.

L'agent orange est pulvérisé par des avions C-123, d'une capacité de stockage de 3000 litres, autour de la ligne de démarcation du 17^e parallèle, la frontière entre les deux Vietnams depuis 1954, et sur la piste Hô Chi Minh. Cette voie, qui suit les frontières laotienne et cambodgienne, est utilisée par les communistes pour ravitailler leurs troupes infiltrées au sud. Au plus fort de la guerre, entre 1965 et 1968, l'état-major américain ordonne de tripler les missions d'épandages. Sur les conseils de l'amiral E.R. Zumwalt, l'US Air Force vaporise également de l'agent orange le long des fleuves pour protéger les bateaux patrouilleurs américains des embuscades.

« Ce n'est pas plus dangereux que de l'aspirine »

Aux Etats-Unis, la controverse sur l'utilisation de la dioxine éclatère dès 1965, lorsque la presse dévoile l'existence, à Fort Detrick dans le Maryland (à l'est des Etats-Unis), d'un centre de recherche militaire sur les armes chimiques fonctionnant en partenariat avec des universités. « En septembre 1966, à l'initiative de biologistes de Havard, 22 scientifiques, dont 7 lauréats du Nobel, ont lancé un appel au président Johnson pour lui demander de mettre un terme à l'usage des défoliants au Vietnam », raconte Yvonne Capdeville, médecin et membre du comité pour la coopération scientifique et technique avec le Vietnam.

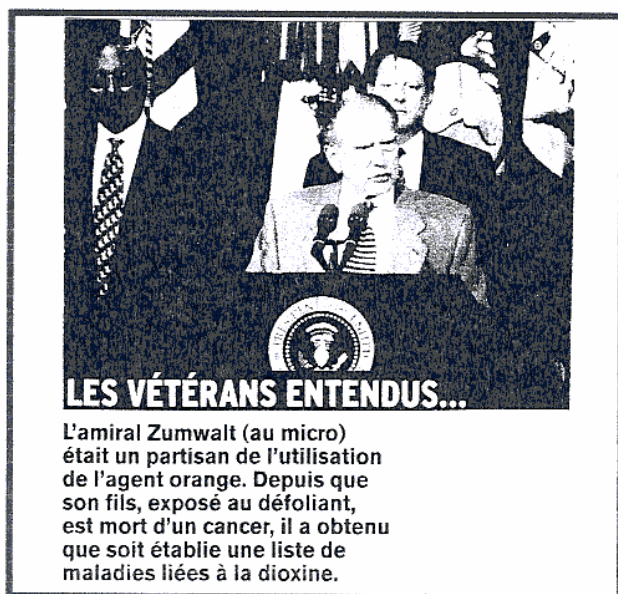
Mais le gouvernement américain nie tout danger. « Ce produit n'est pas un poison plus dangereux que l'aspirine », affirme un représentant du Pentagone au Washington Post, en août 1968. Pourtant, l'institut national de recherche sur le cancer américain a constaté dès 1965 que l'exposition à la dioxine entraîne des fausses couches et des maladies fœtales chez la souris. L'information ne sera rendue publique qu'en 1969 par l'organisation « Nader's Raider's » du célèbre avocat Ralph Nader (candidat démocrate à la présidentielle de 1972, opposé à la guerre du Vietnam). Début 1970, le sénateur démocrate Gaylord Nelson demande l'interdiction de l'agent orange. Il déclare au congrès : « Il n'est pas impossible que notre pays ait déclenché une bombe à retardement ».

En avril 1970, le gouvernement américain décide de bannir l'utilisation de l'agent orange en agriculture mais continue à le vaporiser sur la jungle vietnamienne jusqu'en 1971. Officiellement, les Etats-Unis n'utilisent plus d'agent orange depuis cette date. En 1975, ils ratifient le Protocole de Genève (qui date de 1925) interdisant « l'emploi de produits asphyxiants, toxiques ou similaires »....

Hélas, « la bombe à retardement » que redoutait le sénateur Nelson n'allait pas tarder à produire ses effets. Ironie du sort, ce sont les anciens du Vietnam qui dénoncent les premiers les maladies dont ils sont atteints : dérèglements hormonaux, maladies de peau, cancers... Dès 1979, les vétérans intentent des actions judiciaires contre les fabricants de l'agent orange, à défaut de pouvoir

attaquer l'Etat américain qui bénéficie d'une immunité pour ce qui s'est passé hors de son territoire.

Le 7 mai 1984, la Cour fédérale de New York et son juge Jack Weinstein (celui-là même qui vient de débouter les victimes vietnamiennes) annoncent un règlement à l'amiable entre les vétérans et les industriels en échange de l'arrêt des poursuites et la création d'un fond d'indemnisation de 197 millions de dollars. « Sur 105000 demandes reçues, 52000 seront acceptées », précise le Dr Jean Meynard, président de l'association « **Vietnam, les enfants de la dioxine** ». Parmi ces indemnités, on retrouve la famille de l'amiral Zumwalt, qui avait décidé de faire vaporiser l'herbicide le long des voies fluviales ! A l'époque, son fils Elmo commandait un bateau patrouilleur dans le delta du Mékong. Après son retour au pays, le fils de l'amiral se maria, donna naissance à un garçon atteint mentalement et lui-même développa deux cancers qui l'emportèrent en 1988.



Bouleversé par ce drame, l'amiral Zumwalt va mener une lutte acharnée pour exiger du Congrès américain un programme de recherche sur les effets de l'agent orange. Selon lui, l'accord de 1984 n'est pas suffisant. Dans un rapport confidentiel du Département des vétérans datant de 1990, que nous nous sommes procuré, Zumwalt démontre que l'exposition à la dioxine provoque de nombreuses maladies mortelles. Après avoir tenté pendant plus de vingt ans de nier les conséquences sanitaires de l'agent orange, le gouvernement américain capitule. En février 1991, le Congrès vote le Dioxin Act, qui impose à l'Académie des sciences de publier la liste des maladies imputables au produit et d'actualiser cette liste tous les deux ans. En 2005, une vingtaine d'affections sont répertoriées par le Dioxin Act : leucémie lymphoïde, sarcome (tumeur), maladie de Hodgkin (cancer des ganglions), chloracné (la maladie de peau dont

souffre le leader ukrainien Ioutchenko), cancer de la prostate, des voies respiratoires, spina-bifida (malformation de la colonne vertébrale)... Madame Duong Thi Than, 51 ans, en sait quelque chose. Elle a combattu, à partir de 1964, dans une zone contaminée par la dioxine. Son mari, ancien combattant lui aussi exposé à la dioxine, souffre d'une maladie de peau. Désormais installée dans la région de Hué (centre), elle a donné naissance à quatre enfants. Leurs deux premières filles sont en bonne santé mais ses jumeaux sont nés malformés. « Le premier est né sans jambe et le deuxième sans tête », raconte-t-elle avec douleur. Même histoire tragique pour le couple Thi Le. Tous les deux ont été élevés dans la zone fortement contaminée du 17^e parallèle. En 1991, leur petit Nguyen Hoai est né. Ce dernier souffre d'une tumeur inflammatoire à la tête. Il est obligé de vivre en fauteuil roulant. Mais la plupart du temps, il vit couché car « quand il s'assoit, sa tête tourne et retombe », raconte sa mère.

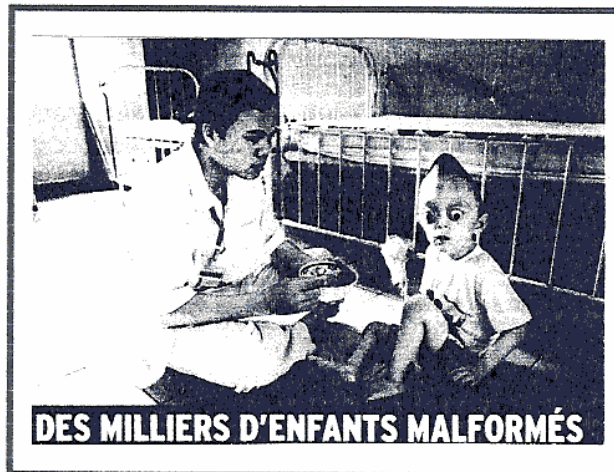
Au Vietnam, aucune étude épidémiologique à grande échelle n'a été réalisée.

Le docteur Nguyễn Thi Ngọc Toan dirige une maternité à Hô Chi Minh-Ville. Selon elle, les femmes touchées par les pulvérisations d'agent orange ont dix fois plus de risques de donner naissance à un enfant handicapé. Pour appuyer ses propos, elle montre des photos de bébés, monstrueusement déformés, nés de parents exposés aux épandages. Elle évalue le nombre d'enfants handicapés à plus de 200000. Jeanne Stellmann, professeur de santé publique à l'université Columbia de New York, a eu accès aux cartes de vols des pilotes durant la guerre. Dans un article publié dans « Nature » en avril 2003, elle estime que 2,1 à 4,8 millions de Vietnamiens ont été frappés par l'agent orange. En réalité, aucune étude épidémiologique à grande échelle n'a été menée au Vietnam depuis la guerre. « Nous savons de façon incontestable que l'exposition à la dioxine provoque des cancers, des immunodéficiences, des troubles endocriniens, des pathologies de la reproduction... Mais le problème des malformations est sujet à une très forte controverse. Avant de se prononcer, il faudrait réaliser une étude avec des critères scientifiques internationaux » tempère Arnold Schechter, un environnementaliste américain, spécialiste de la dioxine.

Des bébés contaminés par le lait maternel

En 2003, c'est lui qui a démontré que la dioxine pouvait contaminer l'homme via la chaîne alimentaire. Son étude, réalisée dans un village vietnamien proche d'une ancienne base de stockage d'agent orange, fait apparaître des taux de

dioxine dans le sang 200 fois plus importants que la normale chez des sujets nés après la guerre. « En buvant l'eau des rivières contaminées, les poissons, les poulets ou les canards stockent de la dioxine que l'homme ingère en consommant la viande de ces animaux », précise-t-il. Le lait maternel est également un vecteur de transmission important de la dioxine à l'enfant. En plus d'une catastrophe sanitaire, le Vietnam doit faire face à un désastre écologique. Pham Van Hinh, un ancien combattant âgé de 61 ans aujourd'hui se souvient très bien des épandages : « C'était comme le brouillard qui tombe. Tous les arbres perdaient leurs feuilles. » Près de 17 % des forêts du Sud-Vietnam ont été détruites, les mangroves anéanties, et ce n'est pas fini. La durée de vie de la dioxine dans les sols peut atteindre une centaine d'années, estiment les scientifiques. Pour s'en débarrasser, il faudrait chauffer la terre polluée à une température de 1000 degrés centigrades. A certains endroits, le professeur Schecter a relevé des taux 400 fois supérieurs au seuil fixé par l'Agence américaine de protection de l'environnement !



Les victimes vietnamiennes qui ont décidé d'attaquer les industriels (Dow Chemical, Monsanto...) ayant fabriqué l'agent orange réclament à la fois des réparations financières et la dépollution des sols. Mais les géants de la chimie récusent toute responsabilité, se présentant comme « simples fournisseurs » ayant agi sous l'autorité du président des Etats-Unis. L'agent orange « n'a jamais été utilisé comme une arme. Il a servi à protéger la vie des soldats des forces alliées et n'a eu aucune incidence sur la santé », affirme Scot Wheeler, un porte-parole de Dow Chemical. Cet aveuglement cache d'énormes intérêts financiers. Si les industriels devaient un jour indemniser les 2 millions de victimes vietnamiennes comme ils l'ont fait pour les 50000 vétérans américains, l'addition grimperait à plus de 7 milliards de dollars !

Contre son ticket d'entrée à l'OMC, Hanoi évite de froisser Washington

La normalisation des relations entre les Etats-Unis et le Vietnam joue également contre un règlement transparent de l'affaire. En 1995, après la levée de l'embargo, Hanoi s'est engagé à renoncer aux dommages de guerre. Par ailleurs, le gouvernement vietnamien négocie actuellement son entrée à l'Organisation du commerce. Il évite donc de froisser Washington. Du coup, toutes les études épidémiologiques internationales qui pourraient être produites par les victimes devant une cour de justice sont bloquées. Le gouvernement américain lui-même a fait pression sur la cour. Quelques heures avant le rejet de la plainte début mars, le Département de la justice poussait le juge Weinstein à débouter les plaignants, en arguant que si la plainte était jugée recevable, cela ouvrirait la porte des tribunaux américains à tous les anciens ennemis des Etats-Unis, à tous les pays où ils sont un jour intervenus. De Cuba à l'Irak, en passant par la Corée du Nord ou la Somalie, la liste est longue ! Et les jeunes martyrs de l'agent orange pèsent aujourd'hui bien peu face à la raison d'Etat.

